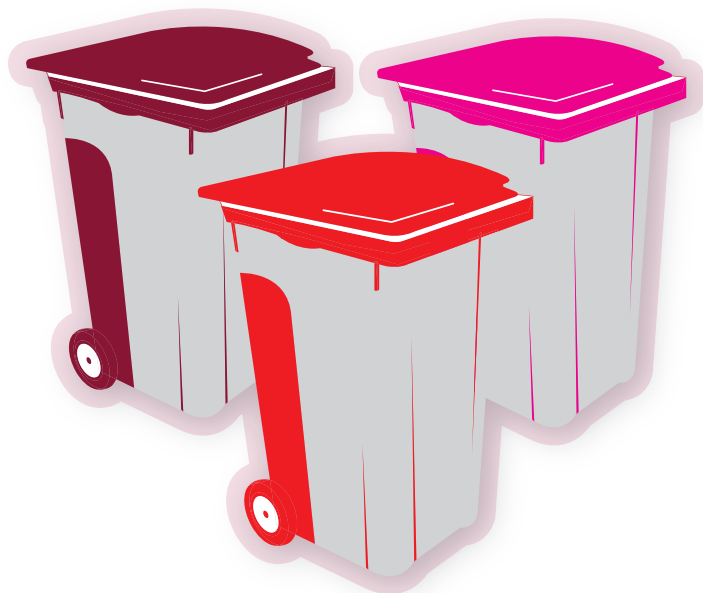


collection
Rapport
d'activité



SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

ANNEE 2013

DIRECTION DES RÉSIDUS URBAINS

les éditions

Lille Métropole

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX

Le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux de la vie quotidienne importants de la politique de Lille Métropole. Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale afin de faire de la qualité la marque de Lille Métropole. Initié au début des années 1990, le schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers a été construit autour de 3 objectifs :

- La mise en place de la collecte sélective des déchets.
- L'organisation de la valorisation matière;
- La recherche de la valorisation maximale;

Lille Métropole est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les annexes de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri. A ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

LA DIRECTION DES RÉSIDUS URBAINS. SES MISSIONS ESSENTIELLES

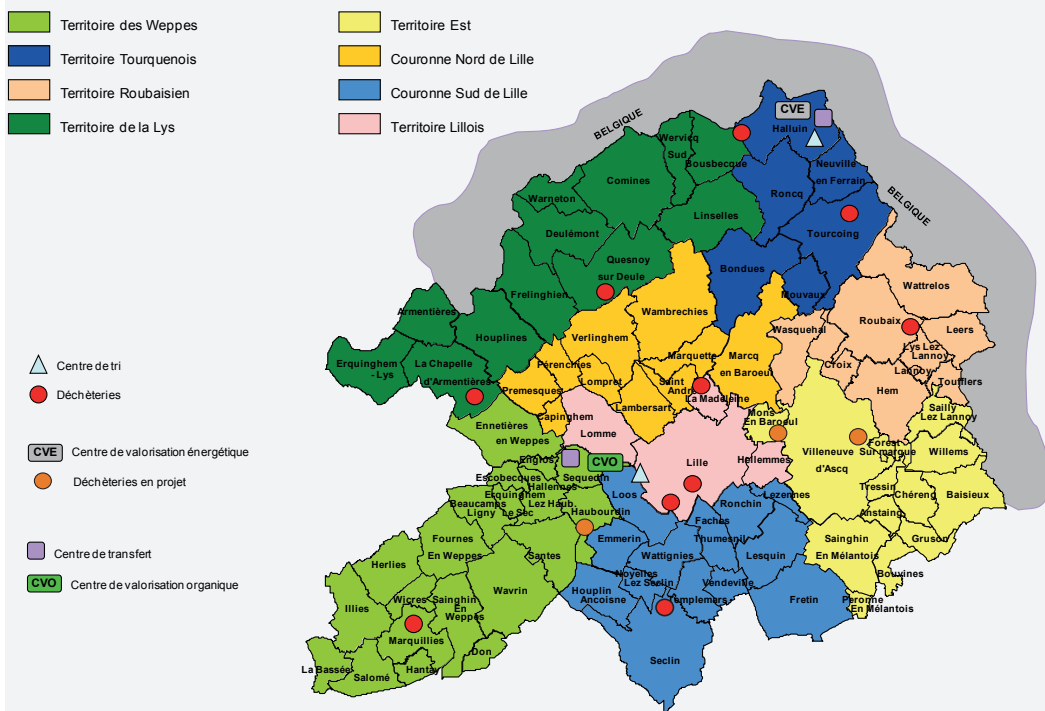
Il s'agit d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Métropole (soit 85 communes et 1 112 470 habitants source INSEE 2010 applicable pour 2013) et de mettre en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes.

Le gisement global 2013 traité par la direction est de 663 904 tonnes, ce qui représente une moyenne journalière de 1 819 tonnes de déchets ménagers.

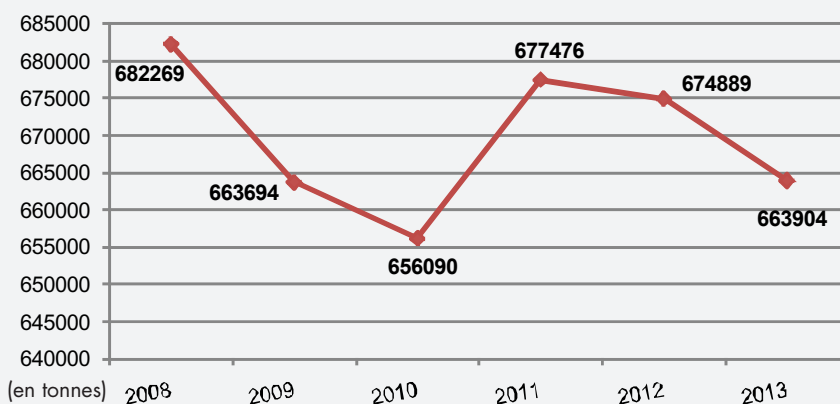
LES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

La Direction emploie 80 personnes pour assurer les missions de maître d'ouvrage et de conducteur de prestations. L'ensemble des prestations de collecte et de traitement est assuré par des prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de délégations de service public.

Carte des équipements de gestion des déchets sur les 8 territoires de Lille Métropole



	2012	2013
Gisement global:	674 889 tonnes	663 904 tonnes
Ordures ménagères	410 714 tonnes	401 534 tonnes
Encombrants	193 486 tonnes	190 060 tonnes
Autres collectes	5 947 tonnes	5 933 tonnes
Déchets municipaux et administrations	64 740 tonnes	66 377 tonnes



Évolution du gisement global

LA COLLECTE SÉLECTIVE

DÉFINITION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Il s'agit de déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et bureaux (emballages, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers pour les ménages). Ils représentent 60 % du gisement global.

Depuis décembre 2008, tous les habitants de Lille Métropole trient leurs déchets.

507 064 habitants des secteurs périurbains sont invités à trier de la manière suivante :

1. Déchets « flaconnages » (en verre, plastique ou métal) ;
2. Déchets « fibreux » (papiers, emballages en cartons) ;
3. « Biodéchets » (préparations, restes de repas, fleurs fanées, tontes, petits élagages) ;
4. « Queue de tri » (déchets non recyclables).

Ces 4 fractions sont collectées dans deux bacs cloisonnés. Les véhicules de collecte sont eux-mêmes cloisonnés.

Dans les zones urbaines, soit 605 406 habitants, le tri est ramené à seulement 2 fractions, à savoir :

- Les déchets recyclables regroupant le flaconnage et le fibreux ;

- Le reste regroupant les biodéchets et les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles).

LES FLUX COLLECTÉS

Les déchets recyclables

24 311 tonnes de déchets fibreux ont été collectées, soit 48 kg par an et par habitant desservi ;

31 905 tonnes de déchets flaconnages ont été collectées, soit 63 kg par an et par habitant ;

53 719 tonnes de déchets recyclables en mélange (monoflux) ont été collectées, soit 89 kg par an et par habitant desservi.

Au total 109 935 tonnes de déchets recyclables ont été collectées.

Ces quantités ont légèrement diminué par rapport à 2012 (baisse de 3,5%).

Les biodéchets

30 782 tonnes ont été collectées en porte à porte, soit 1 092 tonnes de moins qu'en 2012.

Les déchets non recyclables

260 817 tonnes ont été collectées, soit 235 kg par an et par habitant (soit une baisse de 1.5% par rapport à 2012). Ce ratio montre qu'il existe encore une marge de progrès pour augmenter les quantités de déchets recyclables et biodéchets, triés notamment au niveau des préparations et restes de repas. Ces déchets pondéreux sont assez peu triés par les ménages et une communication adaptée est menée depuis fin 2012 pour accroître le captage de ces déchets.

MOYENS MIS EN OEUVRE 2013:

Eterra 160 camions bennes, 612 salariés

LMA 4 camions, 6 chauffeurs

STMC 5 camions, 6 chauffeurs

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

DÉFINITION

Les déchets encombrants sont la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur nature, ne peuvent pas être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, déchets ménagers spéciaux, etc). Ces déchets sont collectés selon leur nature grâce aux apports volontaires (déchèteries, camionnettes, bennes saisonnières) ou au moyen des collectes en porte à porte (mensuelles, bimestrielles ou sur rendez-vous à date fixe).

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

à prise en charge des encombrants doit répondre à quatre objectifs :

- 1- Améliorer le taux de valorisation matière et organique de ce gisement de déchets ;
- 2- Réduire l'impact négatif sur la propreté de l'espace public ;
- 3- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement ;
- 4- Améliorer la qualité du service.

La déchèterie constitue l'outil à privilégier pour atteindre ces objectifs, la priorité devant être donnée au geste d'apport volontaire dans ces équipements.

Le développement du réseau de déchèteries dans les zones ne proposant pas ce service ou dont la déchèterie est saturée est par conséquent une priorité.

En complément, la collecte mensuelle des déchets encombrants à date fixe en porte à porte est remplacée par une collecte des déchets volumineux sur rendez-vous téléphonique mise en place progressivement depuis janvier 2012. La mise en place de cette nouvelle organisation est conditionnée par la présence d'une déchèterie permettant d'offrir un service public de proximité de prise en charge de tous les déchets encombrants, la collecte sur rendez-vous venant renforcer cette offre.

Pour les communes en ayant fait la demande et pour préparer ce changement, la fréquence mensuelle de collecte des encombrants à date fixe en porte à porte passe à tous les deux mois.

Parallèlement, les deux évolutions suivantes sont confortées :

- 1- La collecte spécifique des déchets encombrants ménagers dans les grands ensembles d'habitat vertical collectifs ;
- 2- La collecte en points d'apport volontaire. Ces dispositifs sont décrits ci-après.

LES DÉCHÈTERIES EN CHIFFRES

Fréquentation globale 2013 : 1 189 388 visites, soit + 11% par rapport à 2012

Tonnage global 2012 : 148 588 tonnes

Tonnage global 2013 : 154 871 tonnes

Ratio par habitant 2012 : 134 kg/habitant/an

Ratio par habitant 2013 : 140 kg/habitant/an

Taux de Tri 2012 : 82 %

Taux de Tri 2013 : 82 %

Taux de Valorisation matière et énergétique 2012 : 74 %

Taux de Valorisation matière et énergétique 2013 : 75 %

Taux de mise en décharge 2012 : (classe 2 et 3) : 26 %

Taux de mise en décharge 2013 : (classe 2 et 3) : 25 %

Le réseau poursuit son déploiement

L'objectif est de proposer un service de proximité de qualité homogène à l'ensemble des métropolitains.

Déchèterie à Seclin (secteur sud) : Cet équipement a ouvert ses portes au public le 16 septembre 2013, à l'issue des travaux de construction entamés en novembre 2012.

Déchèterie à Mons en Baroeul (couronne Est de Lille) : L'enquête publique menée en vue d'autoriser l'exploitation de la déchèterie a eu lieu du 12/06/2013 au 12/07/2013, le projet a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur, sans demande de modifications du projet. Les travaux d'une durée de 8 mois démarrent en janvier 2014.

L'ouverture de la déchèterie au public est prévue à la rentrée 2014.

Les études préliminaires se poursuivent pour l'implantation d'une déchèterie à Villeneuve d'Ascq, et la recherche d'un site sur le secteur Haubourdin-Santes-Sequedin-Lomme.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE

Une camionnette est présente mensuellement sur chacun des 197 points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier annuel distribué en porte à porte. Peuvent y être déposés par le particulier, les produits présentant de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (irritants, inflammables, corrosifs, produits phytosanitaires, peintures et déchets d'activités de soins à risques infectieux).

2013 : Fréquentation : 13 429 visites

Tonnage : 114 tonnes

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE À DATE FIXE

Cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers.

Elle est réalisée en fonction des communes tous les mois ou tous les deux mois.

La collecte bimestrielle à date fixe a été mise en place sur 9 communes en 2013, en substitution de l'ancienne collecte mensuelle à date fixe, ce qui porte à 19 le nombre de communes concernées par ce dispositif.

2013

Collecte en porte à porte : 32 969 tonnes

Ratio/hab : 30 kg/hab/an

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Cette prestation réservée aux particuliers remplace progressivement la collecte des encombrants en porte à porte. Aux 33 communes concernées depuis janvier 2012, 6 communes supplémentaires ont basculé vers le nouveau dispositif en janvier 2013.

Les habitants sont invités à se rendre prioritairement en déchèterie, ce service leur étant proposé pour prendre en charge les encombrants les plus volumineux.

Ce basculement a été accompagné par des opérations de sensibilisation et communication :

- Distributions en toutes boîtes des documents d'information ;
- Articles dans la presse (Lille Métropole Info, bulletins municipaux, presse locale) ;
- Site internet dédié ;
- Plate forme téléphonique du service Déchèteries et Déchets Encombrants ;
- Présence du Bus Info Tri dans les communes.

De plus, une opération systématique de suivi et de sensibilisation sur le terrain a été menée de Janvier à Mars 2013, la veille et le jour où aurait dû avoir lieu la collecte mensuelle, dans chaque commune concernée par ce changement.

La plate forme téléphonique a comptabilisé 26 180 appels pour 11 330 rendez-vous. Les appels concernaient pour 42% la prise d'un rendez-vous, les autres appels étant principalement liés à des demandes de renseignements ou des modifications ou annulations de rendez-vous.

Les collectes ont été effectuées majoritairement le lundi (21%) et le jeudi (19%).

Seuls 12 % du gisement pris en charge dans ces communes ont été collectés sur rendez-vous. L'autre partie du gisement ayant été amenée en déchèterie par les métropolitains.

2013 : 2 105 tonnes collectées sur rendez-vous

LES CENTRES DE TRI

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La mission des centres de tri d'emballages ménagers valorisables est de produire à partir des déchets recyclables triés par les habitants, des matériaux directement utilisables par des entreprises de recyclage. Le tri est d'abord réalisé par un ensemble de machines et l'affinage se fait à la main par des trieurs (sauf une partie du verre, qui est affinée par une machine de tri optique). Après extraction des produits indésirables, les matériaux sont regroupés par matières puis conditionnés en balles. A ce stade, il ne s'agit plus de déchets mais de matières premières secondaires qui répondent aux critères de qualité d'un cahier des charges permettant à des entreprises de les recycler.

Les centres de tri de Lille Métropole sont exploités par le même délégataire, la société d'économie mixte Triselec Lille.

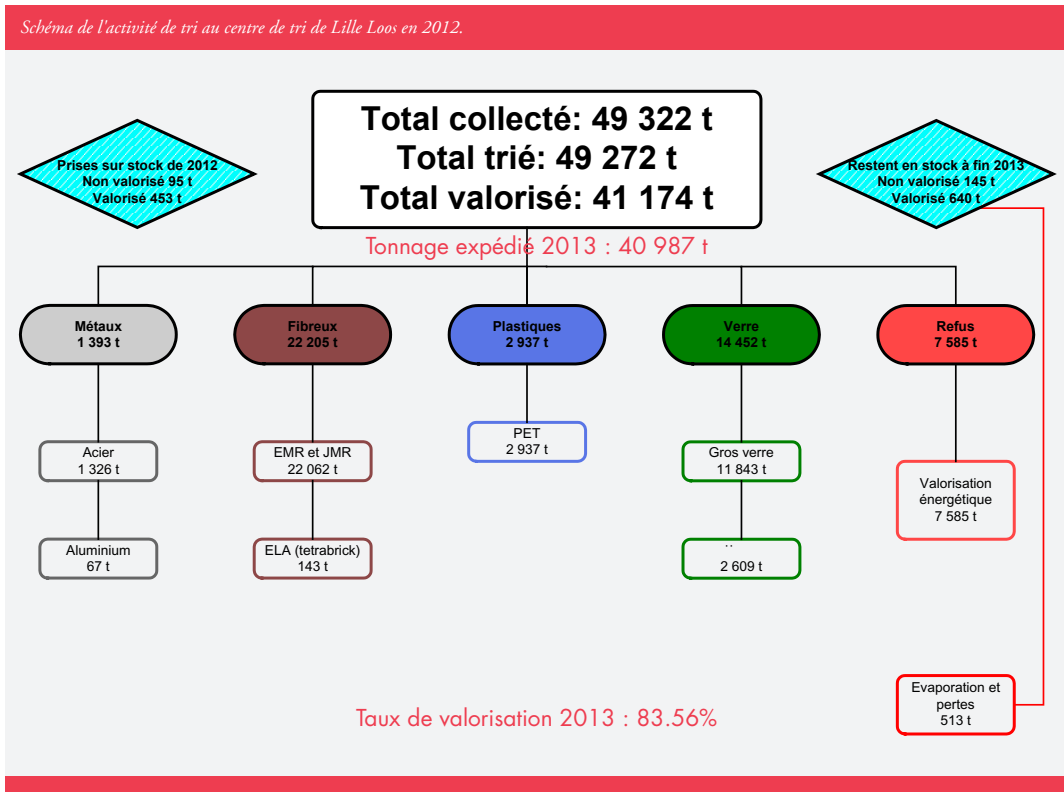
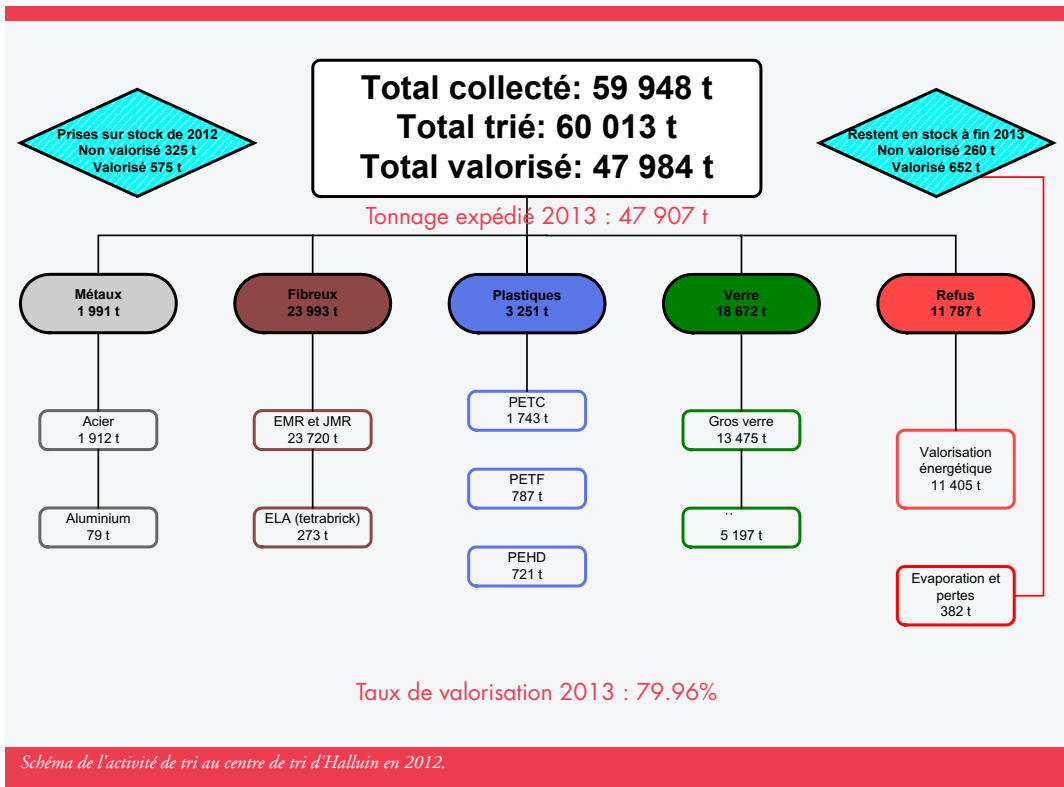
Sa rémunération est composée de la redevance de valorisation due par Lille Métropole déduction faite de la vente des matériaux triés (l'acier, l'aluminium, le plastique, le verre et le papier/carton).

LES PERFORMANCES 2012

Les performances par habitant de Lille métropole progressent par rapport à l'année 2012 sur quasiment tous les matériaux et se situent généralement largement au-dessus de la moyenne nationale sur la majeure partie des matériaux. On peut tout de même noter une importante amélioration sur le recyclage des briques alimentaires qui restent avec le verre, le seul matériau pour lequel les performances sont en dessous de la moyenne nationale.

Matériaux	1	2	3
Acier	1,514	2,99	2,92
Aluminium	0,097	0,11	0,13
EMR	8,761	9,18	9,41
JMR	21,04	23,97	24,41
Briques alimentaires	0,575	0,355	0,375
Flacons plastique	3,719	5,47	5,58
Verre	30,559	30,15	30,47

1 Performance nationale 2011 (en kg/hab/an)
2 Performance Lille Métropole 2012(en kg/hab/an)
3 Performance Lille Métropole 2013 (en kg/hab/an)



LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dès la mise en place de la collecte sélective en 1994, Lille Métropole a fait le choix d'une collecte séparative des biodéchets.

Achévé en 2007, le Centre de Valorisation Organique (CVO) a été mis en service progressivement à partir de septembre de la même année. Un Centre de Transfert et Manutention (CTM) des ordures ménagères résiduelles est associé au site de traitement. Ces deux équipements sont exploités par la société Carbiolane.

La valorisation organique a pour objectif premier de traiter par une voie spécifique et responsable les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost). La réussite du captage de ces déchets est assurée par la mise en place de la collecte séparative en amont du traitement :

- . Des biodéchets en porte-à-porte (fraction fermentescible des ordures ménagères),
- . Des déchets verts en déchèterie et dans les dépôts municipaux,

. Des restes de repas en cantine collective.

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles :

- le biogaz
- le compost)

En 2013

Le CVO a traité 68 936 tonnes de biodéchets, dont 57 014 tonnes produites sur le territoire métropolitain :

- 28 590 tonnes de fraction fermentescible des ordures ménagères
- 24 196 tonnes de déchets verts
- 4 228 tonnes de déchets alimentaires

Production	2012	2013	
Biogaz brut	1 478 967 Nm ³	1 842 730 Nm ³	Autoconsommation pour le chauffage des digesteurs et épuration en biométhane
Biométhane	604 705 Nm ³	835 120 Nm ³	Injection dans le réseau de gaz naturel
Compost	15 007 tonnes	25 427 tonnes	Amendement des sols
Sulfate d'ammonium	884 tonnes	1 484 tonnes	Amendement azoté liquide

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les déchets ménagers qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage, méthanisation, réemploi) sont valorisés par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).

Ces déchets sont traités au Centre de valorisation énergétique (CVE) à Halluin, appelé Antarès. Cet équipement, mis en service en 2000, a une capacité nominale de 350 000 tonnes par an. Il permet également le transfert de biodéchets, collectés au nord de la Métropole vers le CVO. Ces déchets sont compactés et mis en conteneurs maritimes. Le chargement des conteneurs s'effectue au port d'Halluin situé à 3 kms du CVE.

En 2013, 16 533 tonnes de biodéchets ont ainsi été déposées au CVE pour être transférées vers des sites de traitement.

Cet équipement est exploité en délégation de service public par la société Valnor, filiale de Veolia Propreté. Cette société est rémunérée par une

redevance de traitement due par Lille Métropole et la vente d'électricité à EDF. En 2013, les recettes de vente d'électricité s'élèvent à 7,7 millions d'euros.

2013

Réceptionnés : Déchets non recyclables : 348 304 tonnes

En transfert : Biodéchets : 16 533 tonnes

Valorisés : Energie électrique : 175 588 MWh (138 011 MWh vendus à EDF et 37 711 en autoconsommation)

Mâchefers : 76 709 tonnes à destination de Fretin valorisé après extraction des métaux dont Acier : 6 560 tonnes et Aluminium : 1 236 tonnes

Enfouis : Résidus d'épuration des fumées : 10 223 tonnes à destination du CET1 Limay (78)

889 tonnes ont été détournées dont 825 tonnes vers un autre incinérateur et 64 tonnes vers un centre d'enfouissement technique en CET2

Les performances

Composition des fumées	normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,49 mg/Nm ³
Dioxydes de soufre	<50	16,69 mg/Nm ³
Acide chlorhydriques HCl	<10	1,47 mg/Nm ³
Acide fluorhydrique HF	<1	0,15 mg/Nm ³
Oxydes d'azote NOx	<80	64,76 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone CO	<50	11,35 mg/Nm ³
Carbone organique total COT	<10	0,93 mg/Nm ³
Dioxines et furannes	<0,1	0,0073 ng/Nm ³
PCB dioxin like	-	0,0018 ng/Nm ³

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les recettes du service sont composées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés

aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte et le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

LES PRINCIPAUX COÛTS

	EurosTTC	EurosTTC	EurosTTC	EurosTTC
	par tonne 2012	par tonne 2013	par habitant 2012	par habitant 2013
Déchets des ménages en porte à porte (y compris la mise à disposition et entretien des récipients)	162	162	59	58
Déchets des ménages en colonnes d'apports volontaires	122	139	0,7	0,8
Déchets encombrants ménagers en porte à porte et DMS par apport volontaire en camionnette	198	216	8	6,9
Collecte des déchets encombrants par apport volontaire en déchèterie (recettes déduites et amortissement des déchèteries inclus)	59	58	8	8
Activités professionnelles; marchés forains et galeries marchandes (recettes déduites)...	336	342	1,6	1,6
Collecte des déchets municipaux, établissements publics et divers.....	93	95	6	6

	EurosTTC	EurosTTC
	par tonne 2012	par tonne 2013
Valorisation matière (soutiens Eco Emballages et FOLIO déduits)	18	23
Valorisation recyclage divers	10	15
Valorisation organique	94	67
Valorisation énergétique: (Exploitation CVE Antares y compris amortissement recette électrique déduite) + approvisionnement CVE+ valorisation énergétique des DMS	75	77
Enfouissement technique des encombrants ménagers		
En CET classe II	114	115
En CET classe III	7	7
En alvéoles classe I bis (amiante-ciment).....	235	234

Amortissement des moyens et équipements de collecte inclus et recettes déduites.

Les charges de personnel et de structure ne sont pas intégrées.

BILAN FINANCIER

	2012	2013
DÉPENSES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Charges à caractère général	142 748 050,97	141 946 888,61
Charges de personnels et frais assimilés	3 212 400,40	3 269 051,54
Charges financières	6 477 671,00	5 631 807,00
Charges exceptionnelles	-	2 672 648,96
Dotations aux amortissements	15 105 850,00	15 241 639,00
Total dépenses	167 543 972,37	168 762 035,11

	2012	2013
RECETTES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Recettes issues de la TEOM	145 984 555,00	152 848 657,00
Recettes d'ordre	860 729,00	860 729,00
Dotations et participations recues	12 985 800,78	11 632 890,59
Autres recettes de fonctionnement éventuelles	5 859 561,35	10 191 935,71
Total recettes	165 690 646,13	175 534 212,30

	2012	2013
DÉPENSES - RECETTES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Différence (dépenses - recettes)	1 853 326,24	- 6 772 177,19

RAPPORT ANNUEL

Dans son article 1, la loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier » précise que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ».

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 224-5 et L 5211-39).

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

collection
Rapport
d'activité

Lille Métropole Communauté urbaine
1, rue du Ballon - CS 50749 / 59 034 LILLE CEDEX
Téléphone : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99
www.lillemetropole.fr



Imprimé sur du papier 100% recyclé post consommation